

Pièces à joindre à une demande d'habilitation et/ou d'agrément au SIV

L'habilitation SIV n'est pas un droit. L'autorité préfectorale reste seule à apprécier le bien fondé d'une demande d'habilitation pour l'ensemble des professionnels.

Afin de s'assurer de la fiabilité de l'entreprise, il est demandé un an d'activité de l'établissement avant de pouvoir prétendre à une habilitation SIV.

Le casier judiciaire du gérant de l'entreprise devra être vierge afin d'assurer la sécurité des informations inscrites dans le SIV.

I- Numéro de pré-demande

II. Demande d'habilitation

2 exemplaires de la convention d'habilitation avec TOUTES les annexes, dûment complétée en page 1, paraphée sur chaque page, signée et revêtue de votre cachet **sans mention de lieu, ni de date** (l'annexe technique (annexe 2) complétée en page 5 et le cas échéant en page 6).

extrait Kbis du registre du commerce et des sociétés de moins de deux ans ou un journal d'annonce légale de moins de deux ans à condition qu'y apparaît le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement au registre du commerce (établissement principal) ;
et extrait Lbis du registre du commerce et des sociétés de moins de deux ans (établissement secondaire) ;

ou les statuts délivrés (document original) par le greffe du tribunal du commerce de moins de deux ans faisant mention de l'activité ou des activités au titre desquelles le professionnel demande une habilitation au SIV ;

copie d'une pièce d'identité du responsable légal

Si la personne référente n'est pas le responsable légal fournir copie de sa pièce d'identité, un justificatif du lien (contrat de travail) et un mandat pour effectuer les formalités administratives résultant de l'activité professionnelle ;

attestation de qualification délivrée par l'UTAC (pour les carrossiers)

bail commercial en cours de validité de votre société ou titre de propriété de votre local commercial ;

Dans l'éventualité où le siège social et le lieu d'activité sont identiques (activité au domicile personnel), il convient de produire le règlement d'urbanisme de la zone du lieu d'activité qui autorise les activités commerciales. Si l'activité se situe dans un immeuble, il convient également de produire le règlement de copropriété autorisant les activités commerciales ;

descriptif sur papier libre des mesures anti-intrusion du local d'archivage et/ou d'un coffre-fort de stockage numérique conforme à la norme NF Z 42 020 si traitement numérisé des données personnelles ; (ex : pièce fermée à clef détenue par ..., local dans l'enceinte du garage sous alarme)

attestation sur l'honneur à suivre une formation tous les deux ans, relative aux enjeux de l'immatriculation et de la télétransmission de données personnelles et techniques dans le SIV ;

- copie de votre livre de police attestant de votre activité de vendeur et/ou loueur de véhicule pour les 6 derniers mois. (sauf pour les réparateurs automobiles et carrossiers)
- contrat signé avec l'autorité de certification pour l'accès par formulaire Web ou facture acquittée ;
- attestation d'adhésion à l'organisation professionnelle ou d'appartenance au réseau de la marque en cas de rattachement à une convention cadre ;
- le cas échéant le mandat du ou des professionnels de l'automobile vous autorisant à effectuer les formalités d'immatriculation des véhicules

II. Demande d'agrément

- 2 exemplaires de la convention d'agrément avec TOUTES les annexes, dûment complétée en page 1, choix de l'option en page 2, paraphée sur chaque page, signée et revêtue de votre cachet **sans mention de lieu, ni de date**
- attestation fiscale (certificat Cerfa n°3666) valable pour l'année en cours, pour les entreprises qui en disposent, ou à défaut une attestation de rattachement de l'organisme fiscal de l'entreprise
- si vous optez pour le prélèvement automatique, mandat SEPA signé pour chaque compte de prélèvement signé et revêtu de votre cachet accompagné d'un RIB

**Tous les documents sont téléchargeables à l'adresse :
www.immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/**

Le dossier est à renvoyer par courrier recommandé à :

Sous-préfecture de Castres
16, boulevard Georges Clemenceau
BP 20425
81108 CASTRES Cedex.

ATTENTION : Bien que vous soyez destinataire de vos numéros d'habilitation et/ou d'agrément, l'accès au SIV ne sera effectif qu'après signature de la convention et activation de votre compte par les services préfectoraux

* Pour les entrepreneurs individuels ou les associés des sociétés de personnes soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires agricoles, non commerciaux ou industriels et commerciaux.

** L'adresse de ce service figure en tête des déclarations de T.V.A, de résultats ou de revenus